Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213500283-20251208-2025_57-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Boistrudan

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	8

Vote
A l'unanimité
Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 09/12/2025
Et
Publication ou notification du :

L'an 2025, le 5 Décembre à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Boistrudan s'est réuni à la Salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame RENAULT Anne, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/11/2025.

Présents : Mme RENAULT Anne, Maire, Mme LUCAS-LEBRETON Elodie, MM : CARRE Daniel, LEBLANC Jonathan, MOESSE Jocelyn, RAUFLET Didier, ROBERT Yann, VISSEICHE Roland

Excusé(s) : Mme LANOË Christine, M. THAO Alexandre
Absent(s) : M. BUDOR David

A été nommé(e) secrétaire : Mme LUCAS-LEBRETON Elodie

2025-57 – Budget annexe Assainissement - nomenclature M49 : fixation du mode de gestion des amortissements des immobilisations

Il convient :

- de fixer les durées d'amortissement des immobilisations du budget annexe assainissement suivantes :

N° IMPUTATION	BIENS	DUREE AMORTISSEMENT
203	Frais d'études et frais d'insertion non suivis de réalisation	5 ans
205	Concessions, brevets, licences, ….	2 ans
208	Autres immobilisations corporelles	5 ans
212 217	Agencements et aménagements de terrain Agencements et aménagements de terrain reçus au titre d'une mise à disposition	20 ans
213	Constructions bâtiments d'exploitation et administratifs : Réseau assainissement, station épuration, installation de traitement eau potable, bassin de décantation – oxygénation, canalisation d'adduction d'eau Installations générales, agencements, aménagements des constructions	30 ans
2156 2158	Installations complexes spécialisées, matériel et outillage industriel, agencements et aménagements du matériel et outillage industriels (pompes, regards, tampons,) Autres installations, matériels et outillage techniques	20 ans
218	Autres immobilisations corporelles : Installations générales, agencements, aménagements divers, Matériel de transport, de bureau et informatique, mobilier	5 ans

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213500283-20251208-2025_57-DE

- d'appliquer la méthode de l'amortissement linéaire, avec une date de début d'amortissement au 1er janvier de l'année N+1
- d'appliquer aux subventions d'équipement versées un montant de la reprise égal au montant de la subvention versée rapportée à la durée d'amortissement du bien subventionné
- de fixer à 1 000.00€ HT le seuil en deçà duquel l'amortissement d'un bien est réalisée en 1 an.

Ces durées et mode d'amortissement prennent effet au 1er décembre 2025.
Les amortissements et subventions d'équipements réalisés antérieurement à cette date de prise d'effet gardent leur modalité et durée initiale.

Le conseil municipal par vote à l'unanimité des suffrages exprimés :

- *Fixe les durées d'amortissement des immobilisations du budget annexe assainissement comme dans le tableau ci-dessus*
- *Applique la méthode de l'amortissement linéaire, avec une date de début d'amortissement au 1er janvier de l'année N+1*
- *Applique aux subventions d'équipement versées un montant de la reprise égal au montant de la subvention versée rapportée à la durée d'amortissement du bien subventionné*
- *Fixe à 1 000.00€ HT le seuil en deçà duquel l'amortissement d'un bien est réalisée en 1 an*
- *Dit que ces durées et mode d'amortissement prennent effet au 1er décembre 2025*
- *Dit que les amortissements et subventions d'équipements réalisés antérieurement à cette date de prise d'effet gardent leur modalité et durée initiale*

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/12/2025
Le Maire
Anne RENAULT

Le secrétaire de séance
Elodie LUCAS-LEBRETON

MAIRIE DE BOISTRUDAN
35150